

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le vingt juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bêlâbre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur LAROCHE Laurent Maire de Bêlâbre.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 juin 2016

Présents : Laurent Laroche Maire, Alain Nevière, Laurence Baritaud, Annie Brulon, Florian Chiron, Sandra Dubos, Paul Jeanneau, Stéphane Léonard, Vincent Manteau, Jacques Martinaud, Sylviane Ouvrard, Jean-Marc Pouget.

Absentes excusées : Suzanne Marchand, Marie-Jeanne Maillochon

Secrétaires de séance : Sandra Dubos – Florian Chiron

Ordre du jour :

- Travaux Mairie – Salle des Fêtes
- Contrat Virginie Jeanneton
- Tarifs Cimetière - Columbarium
- Tarif Assainissement
- Opération zéro pesticide
- Plan d'eau – étude de faisabilité
- Questions diverses.

TRAVAUX MAIRIE

Mr le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de commencer les travaux de restauration de la mairie avant le 26 aout prochain sous peine de perdre la subvention DETR d'un montant de 37 840 € attribuée en 2013 sur le 1^{er} projet de réhabilitation de la mairie. Il donne également le montant de la DETR 2016 qui a été attribuée sur la partie chauffage et économies d'énergies du nouveau projet de restauration de la mairie et de la salle des fêtes à savoir 17 100 €.

L'appel d'offre concernant les travaux de la mairie et de la salle des fêtes sera lancé dès la fin du mois.

Prévision de l'ouverture des plis : dernière semaine de juillet.

CONTRAT VIRGINIE JEANNETON

Mr le Maire informe le conseil que le contrat CUI de Virginie Jeanneton est arrivé à son terme et qu'il ne peut pas être renouvelé.

Le Conseil charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires au recrutement d'une autre personne.

TARIFS CIMETIERE COLUMBARIUM

Mr le Maire expose au conseil la nécessité de revaloriser les tarifs du cimetière et du columbarium de façon à mettre en adéquation les recettes inhérentes aux attributions et renouvellement des concessions et les coûts de gestion liés à leur entretien différé, voire à leur reprise, tout en permettant aux familles d'obtenir une concession traditionnelle à un coût réduit.

Il est donc proposé que les tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2016 pour les concessions dans le cimetière et le columbarium soient :

CIMETIERE		
Concession	Durée	tarif
2 m2	50 ans	80 €
Caveau provisoire		Gratuit
COLUMBARIUM		
Par case	15 ans	200 €
	30 ans	300 €
	50 ans	500 €
Dispersion des cendres		gratuit
cavernes	15 ans	250 €
	30 ans	400 €

Le conseil après en avoir délibéré vote ces tarifs à l'unanimité.

TARIF ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au conseil que compte tenu des frais d'entretien du réseau et des investissements à prévoir, il est nécessaire de procéder à une augmentation du tarif de l'eau assainie. Il propose de passer le tarif existant de 0,72 € le m³ d'eau assainie à 1.08 € le m³.

Le conseil après en avoir délibéré et en accord avec la proposition ci-dessus faite, fixe à l'unanimité la taxe d'eau assainie pour l'année 2016 à la somme de 1.08 € le m³.

Monsieur le Maire est chargé de faire appliquer cette décision.

OPERATION ZERO PESTICIDE

Il est procédé au visionnage d'un film réalisé par le CPIE, puis il s'en suit un débat faisant apparaître que l'utilisation des pesticides est soumise à plusieurs règles : la gestion différenciée dépend de la surface à traiter, de la nature des plantes et donc une adaptation à l'utilisation des produits. Plusieurs catégories ont été répertoriées :

1) Les massifs, 2) les arborés, 3) les espaces isolés (fauché 1 fois par an).

A partir de 2017, il sera demandé aux communes de réduire l'utilisation des pesticides pour finir vers une interdiction totale du recourt aux pesticides à compter de 2020.

PLAN D'EAU – ETUDE DE FAISABILITE

Mr le Maire fait part au conseil qu'il a rencontré un représentant de l'ADEV pour une étude de faisabilité dans la mise en place d'un système de filtration naturelle afin d'améliorer la qualité de l'eau du plan d'eau. Coût de cette étude 3 000 €. Le conseil donne son accord.

QUESTIONS DIVERSES

PETITION CONTRE LA FERMETURE DE LA GENDARMERIE DE BELABRE

Mr le Maire informe le Conseil qu'il est envisagé de fermer la Gendarmerie de Bélâbre à partir de juillet ou décembre 2017. Le conseil fermement opposé à cette fermeture demande à la commission communication de travailler sur une pétition à mettre en place chez les commerçants. Cette pétition sera également mise en ligne sur le site de la commune. Une délibération sera prise en ce sens.

TRAVAUX DE VOIRIE

Les propositions de restructuration de voies communales pour 2017 soumis à la Communauté de Communes Marche Occitane-Val d'Anglin sont :

La route des Coteaux avec réalisation de fossés

La route de la Gougonnerie

Le Peu Rôti

Des coupures de routes à la Tiffonnerie et route des Chirons

Changement des busages et création de fossés route des Jançons

Création de fossés route des Brandes.

COMMANDE DE PRODUITS PHYTO

Mr le Maire expose au conseil la possibilité de bénéficier de la formation commandeur de Mr Berrier Guillaume Agent Technique à Prissac afin d'effectuer les commandes de produits phyto pour le compte de la commune de Bélâbre ; les employés de Bélâbre n'ayant que des formations « applicateur ».

Pour cela, Mr le Maire explique qu'il sera établi une convention entre la commune de Prissac et Bélâbre précisant les modalités de fonctionnement.

Le conseil à l'unanimité donne son accord sur le principe et autorise Mr le Maire à signer la convention à intervenir.

JO 2024

Le Conseil à l'unanimité décide d'apporter son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

INSTALLATION DE MIROIRS

Suite à la demande de plusieurs personnes, pour l'installation de miroirs rue George Sand et avenue Jean Jaurès, le conseil donne son accord.

CLASSE DE NEIGE POUR L'ECOLE

Accord du conseil pour le projet 2017.

MATERIEL

Mr le Maire informe le conseil de la livraison de la nouvelle remorque et de la revente de l'ancien tracteur tondeuse pour la somme de 2000 €.

INONDATIONS

La commune a subi de nombreux dégâts suite aux inondations. Des devis de réparations ont été demandés, des dossiers de demandes d'aides ont été réalisés. Le conseil sera tenu informé des suites de ce dossier.

Suite à ces événements il sera créé une liste de personnes volontaires pour accueillir des sinistrés. La commission Grands Froids et canicule sera élargie afin de définir les charges de chacun.

REPAS DES ANCIENS

Des bons retours du repas des anciens, il serait peut être bien de changer la date pour 2017.

ARTISANS COMMERCANTS

Mr le Maire souhaiterait que la commission artisans organise une visite des entreprises, afin de connaître les éventuelles attentes de chacun.

OFFICE DE TOURISME

Changement de régisseur des recettes, Melle Julie Brissau remplacera Mme Varlan Billois à compter du 1^{er} juillet prochain.

FETE DE L'ECOLE

Elle se déroulera au plan d'eau.

TERRAIN DE TENNIS

Mr Manteau expose que le terrain de tennis pourrait être rénové, voir nettoyé dans un premier temps.

PLAQUES DE RUES.

Mr le Maire informe le conseil qu'un devis a été demandé pour le renouvellement des plaques des rues.

CEREMONIE DU 10 JUILLET

Une convention vient d'être établie entre les communes de Ciron, Chauvigny, Lignac et Bélâbre elle sera signée par les parties le jour de la cérémonie du 10 juillet.

CALENDRIER

Cérémonie du 10 juillet 44	:	le 10 juillet 2016
Ouverture des plis travaux mairie		le 27 juillet 2016
Prochain conseil		le 12 septembre 2016